



papiers officiels exigible pour caution

Par **edith hirsch**, le **18/04/2008** à **09:58**

Nous voulons nous porter caution pour notre fille qui veut louer un appartement.

L'agence immobilière nous demande de produire les papiers suivants :

- carte d'identité des deux parents
- livret de famille
- deux fois trois derniers bulletins de salaires
- rib
- taxe foncière
- avis d'imposition sur le revenu.

Nous trouvons cela fort peu conforme au respect de notre vie privé. Veuillez nous dire ce que les agents immobiliers sont en droit de réclamer (ma fille exerce le métier de kiné hospitalier et a un bon revenu nous sommes fonctionnaires de l'éducation nationale tous les deux.)

Merci

Par **Mike46**, le **19/04/2008** à **19:33**

Bonsoir,

L'agence a tout à fait le droit de vous demander ces pièces.

Cordialement